

« AU BOULEVARD FAYOL LES NUISANCES RAS LE BOL ! »

Pourquoi les travaux de la Départementale 500, annoncés par le Conseil général de la Loire pour la fin de l'année 2009, sont-ils bloqués aujourd'hui?

C'est la question que posent aujourd'hui les riverains du boulevard Fayol excédés de voir ce projet déclaré d'utilité publique, acté par un arrêté préfectoral en 2005, mais toujours remis en question.

Qui en a décidé ainsi ?

Au nom de quels intérêts ?

Pour mémoire, rappelons que déjà, dans les années 70, il se parlait de la déviation lorsque des travaux importants étaient envisagés ou entrepris.

Depuis les années 2001, les débats n'ont pas manqué permettant aux différents points de vue de s'exprimer, pour finalement reconnaître, en 2005, le bien fondé de la déviation de la départementale 500. De plus le tracé de cette nouvelle voie est inscrit au POS (Plan Occupation des Sols) de la commune du CHAMBON FEUGEROLLES depuis les années 90.

Nous sommes en 2009, et le projet n'a toujours pas vu le jour ni même un début de commencement.

Nous reposons la question: POURQUOI ?

Ce report est préjudiciable pour au moins trois raisons :

- 1- Il affecte gravement la vie des riverains en matière de nuisances sonores et olfactives.
- 2- Il présente pour tous les usagers du boulevard une réelle dangerosité et la sécurité des personnes n'est pas assurée. Plusieurs accidents mortels ainsi que de nombreux blessés ont été enregistrés.

Faut-il attendre d'autres accidents graves pour que la situation se débloque ?

- 3- Enfin la commune ne peut envisager aucuns travaux d'amélioration tant qu'il s'agit d'une route départementale.

Et c'est bien la dernière rue de Firminy à n'avoir bénéficié d'aucune évolution depuis des décennies !

Pourtant, depuis toutes ces années, le trafic n'a cessé d'augmenter.

Pourtant, le boulevard Fayol est un axe de transit important entre la Haute Loire et la Loire.

Toutes ces interrogations ont refait surface lors des réunions du Conseil de Quartier de Fayol et les habitants ont décidé de s'organiser dans le cadre d'une association pour que la DUP (Déclaration Utilité Public) et l'arrêté préfectoral soient appliqués.

Plusieurs actions sont d'ores et déjà envisagées :

- Rencontrer les élus (mairie, conseil général),
- Engager une campagne de signatures,
- Organiser des manifestations pouvant aller jusqu'au blocage de la circulation....

Le Comité de défense des riverains du Boulevard Fayol

Mardi 20 octobre 2009